



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prélèvements obligatoires

Question écrite n° 94563

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant l'intérêt des travaux du conseil des prélèvements obligatoires qui a remplacé le conseil des impôts demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie les perspectives et les conclusions de l'étude sur la fraude fiscale qui a constitué ses premiers travaux. Ces travaux devaient s'articuler autour de différents thèmes, notamment la fraude liée à l'internationalisation des échanges de biens et services, les flux financiers, la fraude dans les entreprises, notamment à la TVA ainsi que sur les prélèvements sociaux. Ses conclusions devraient être présentées au mois de mai.

Texte de la réponse

Le conseil des prélèvements obligatoires a choisi comme objet d'étude pour son rapport annuel la fraude aux prélèvements obligatoires. Pour la collectivité, la fraude représente un préjudice qui pèse sur les finances publiques et, pour les contribuables, elle constitue une rupture au principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt. Ces travaux présentent un intérêt tout particulier dans un contexte d'internationalisation des échanges, d'une mobilité accrue des acteurs économiques et d'une dématérialisation des modalités d'échanges de biens et services, notamment avec le développement du commerce électronique. Les pouvoirs publics prendront donc connaissance avec un très grand intérêt des conclusions du rapport et en tireront les enseignements utiles, étant précisé que le conseil devrait publier son rapport à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94563

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5060

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7574